

32 | 4°) PROGRAMME d'utilisation de la subvention pour amélioration de l'hygiène alimentaire des écoliers

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Conformément à la circulaire préfectorale n° 61/36 II/2 du 17 Août 1961 j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une subvention de 1.262.633 F CMA est mise à la disposition de la Commune de Saint-Denis pour acquisition de lait sucré ou d'aliments de remplacement destinés aux écoliers.

Afin favorable de la Je propose l'utilisation de cette subvention, de la manière suivantes

suministré Départementale (Reunion du Lait 200.000.-
 Monsieur 1961) avec réserve que soit Beurre salé 400.000.-
 roudé de programme de vit Biothon, Chocolat 200.000.-
 2 200.000 francs proposés pour achat Pain 462.633.-
 e lait
 le Chef de la 2^e Division
 Ligne : éparovim

Total égal 1.262.633.-

Cette somme sera portée en A.S. au budget de 1961:

EN RECETTES: au CHAP. VIII art. 9	1.262.633 F.
EN DEPENSES: au CHAP. XXVI art. 2	1.262.633 F.

Approuvé avec réserve que les 200.000 frs
 fournis soient employés pour achat de lait sucré
 affectés à l'acquisition de pain (cf. lettre Maire
 n° 1072 du 8 décembre 1961) Adopté à l'unanimité.

Le Maire,
 Le Secrétaire,
 Le Procureur,
 Le Secrétaire Général,
 Le Procureur,
 Le Secrétaire,
 Le Procureur,
 Le Secrétaire.